Si les médecins, comme individus, jouissent déjà d'une certaine influence, a plus forte raison, l'aide de sociétés médicales serait-elle d'un puissant sea plus forte raison, l'aide de societes medicales serait-elle d'un puissant secours. Imaginez la force qu'elles douneraient à ce mouvement d'ensemble de la profession, si les vingt et quelques sociétes médicales de la Province de Québec prêtaient leur concours. En leur qualité de gardiennes des intérêts de la profession, elles doivent prêter main forte au Bureau de Médecine. Je ne eux pas dicter leur conduite à ce sujet. Mais, dans mon humble opinion, il me semble qu'elles feraient bien de passer une récolution dans un sens fature plus de la profession. vorable à ces amendements. Une copie de cette motion sersit, autant que possible, signée par tous les membres de la société, et envoyée au députe propossible, signes par tous les memores de la societé, et envoyée au depute provincial du comté. L'on en profiterait pour faire sur lui une pression aussi forte et aussi énergique que possible. Les raisons du reste ne manquent pas pour le convaincre de la justice de notre cause. Dans tous les cas l'effet produit ne peut manquer d'être considérable.

Si aux sociétés médicales viennent se joindre les Facultés de McGill et de Laval, tant de Québec que de Montréal, on peut juger facilement de l'influence qu'un tel concours apporterait en faveur du projet de loi. Aussi nous avons tout lieu de croire que ces facultés ne manqueront pas de s'asso-

cier à ce mouvement d'ensemble de la profession.

L'on voit d'ici quelle force aurait le Président du collège des Médecins, lorsque, paraissant devant le comité de la Chambre chargé d'étudier la quesion, il se sentirait et se dirait appuyé par toute la collectivité médicale de la Province. Il faudrait pourtant qu'il en fut ainsi, car il serait à désirer que pas un médecin ne restât indifférent au sujet de cette question. Il y va, comme on vient de le voir, de l'avancement de notre profession. Il s'agit dans le cas présent, de relever le niveau des études. Que tous no confrères donc, animés de l'esprit public, deviennent comme autant d'apôtres et convertissent à leur cause les membres de la Législature Provinciale. Plus que jamais, l'union fera notre force. La victoire est à ce prix."

> ALBERT JOBIN, de Québec. Trésorier du Collège des Médecins. P. Q.

Québec, 25 Déc. 1906.

Le dernier mot n'est donc pas dit. A nous de résoudre le problème. Nous comptons sur toutes les bonnes volontés. Nous jouons un role important dans la société, nous voulons qu'on nous entende, enfin, sur le parquet de la Chambre et qu'on fasse droit à nos justes demandes sans passer par les coulisses politiques où les considérations les plus malsaines nous ont, trop souvent hélas! acculé à des compromis indignes des uns et des autres.

LA RÉDACTION....

Il n'y a qu'Une Seule Maison "connue" en photographies du nom de DUMAS, à Montréal, et elle est fière aujourd'hui de pouvoir remercier la meilleure société de la ville pour le "ienveillant patronage qu'elle en a reçu. Toute la meilleure société montréalaise connaît aujourd'hui le bel endroit en la meilleure société montréalaise connaît aujourd'hui le bel endroit

où se trouve situé mon Studio photographique, c'est pourquoi je n'annoncerai plus davantage.

J. A. Dumas, Photographe,

460, rue St-Denis, angle rue Sherbrooke.

P.S.—Un soin tout particulier est apporté aux photographies de famille de MM. les Médecins. Nous conservons tous nos citchés depuis dix ans.

Tél. Est. 4135.